

Afin de participer à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans un parcours de formation réussi...

La structure de formation s'engage à :

- **Respecter la mise en œuvre d'un plan d'actions** sur une durée de 3 ans
- **Être accompagnée et respecter les différentes étapes de la démarche** : comité de concertation, comités de primo et second renouvellement, point d'étape/de suivi
- **Accepter une évaluation** de la mise en œuvre de la démarche tout au long du processus (audit H+)
- **Diffuser l'information concernant l'enquête de satisfaction régionale** des personnes en situation de handicap dans le cadre de la formation

La Direction s'engage à :

- **Porter la démarche H+ Formation**, assurer une implication politique
- **Nommer un référent H+**, garantir sa formation, le légitimer et dédier du temps à sa mission
- **Assurer la mise en œuvre** et le suivi du plan d'actions
- **Impliquer** l'équipe dans la démarche H+ Formation (mise en place, suivi, évaluation des actions)
- **Faciliter** la mise en place des adaptations de parcours par l'équipe pédagogique
- **Favoriser** la diffusion des connaissances handicap au sein de l'équipe
- **Impliquer** l'équipe dans le recensement, la valorisation et la formalisation de l'existant en termes d'adaptations réalisées
- **Tenir informé** des changements d'interlocuteurs (Direction et Référent H+)
- **Assurer la pérennité** de la mission H+ et le transfert de compétences entre Référents
- **Viser l'intégration** de la Démarche H+ Formation à l'organisation

Le-la Référent-e H+ et/ou relais s'engage à :

- **Assurer l'accueil** de la personne en situation de handicap permettant de définir avec la personne ses besoins dans le cadre de son parcours de formation au sein de l'organisme et en milieu professionnel
- **Assurer un rôle de facilitateur ou facilitatrice** pour mobiliser les ressources appropriées aux besoins en interne et en externe
- **Assurer une veille** sur les méthodes pédagogiques
- **Coordonner** les mesures de compensation du handicap
- **Tracer** le parcours de la personne
- **Anticiper** la fin de la formation
- **Être appui ressource** auprès de la direction, de l'équipe dans la mise en œuvre de la démarche
- **Transférer** le plus largement les compétences handicap à l'équipe
- **Capitaliser** les expériences d'accueil des personnes handicap
- **Se former en continu** sur la thématique handicap en fonction des besoins repérés



La Région s'engage à :

- **Financer l'animation** de la Démarche H+ Formation*
- **Assurer la promotion** de la démarche sur le territoire régional
- **Mettre à disposition** des structures inscrites dans la démarche les outils de communication nécessaires
- **Organiser les Comités** permettant l'entrée dans la démarche ou le renouvellement d'engagement
- **Être à l'écoute des besoins** en termes d'évolution de la Démarche H+ Formation



L'Agefiph s'engage à :

- **Financer le plan de professionnalisation** des structures chartées*
- **Apporter son expertise sur le champ du handicap** par la mobilisation de son offre de service
- **Être à l'écoute des besoins** en termes de développement de compétences des structures de formation



DES OUTILS ET RESSOURCES

- Des documents cadres : fiche mission, référentiel, grille étalon
- Le site internet H+ Formation handicap-plus.auvergnerhonealpes.fr comprenant des actualités, des ressources pédagogiques, une plateforme des expert·e·s, des bonnes pratiques, un forum...
- Le plan de professionnalisation porté par l'Agefiph pour la montée en compétences des équipes
- Le réseau de structures de formation chartées et ses référent·e·s H+
- La Ressource Handicap Formation a pour ambition de rendre accessible l'ensemble de la formation de droit commun aux personnes en situation de handicap, elle permet d'organiser la mise en lien des dispositifs et outils existants, dont la Démarche H+ Formation, pour agir en co-construction.
- L'accompagnement et un appui par une équipe opérationnelle et experte, Alter Égal, disponible par mail à l'adresse contact@handicap-plus.auvergnerhonealpes.fr et par téléphone au 04 75 78 38 11



Entrée

Renouvellement
n° 334

Date du comité : *15/04/2021*

POUR LA STRUCTURE DE FORMATION

Je soussigné·e (nom et fonction du signataire)

Christophe COCOMBAT

représentant·e légal·e de (nom de la structure de formation)

AFIMAB

adhère au principe de la charte qualitative d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap en formation et m'engage à mettre en œuvre le plan d'actions

Signature et cachet

A.F.I.M.A.B

152 Rue H. Berthaud 42153 RIORGES

☎ 04 77 23 01 71

SIRET 398 829 572 00062 APE 8559A

Mail : afimab42@gmail.com

POUR LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Sandrine CHAIX

Conseillère Régionale Handicap

POUR L'AGEFIPH

Daniel DIAS

Délégué Régional Agefiph

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

 **agefiph**
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Charte qualitative d'accueil et d'accompagnement H+ Formation

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien de l'Agefiph, développe de manière qualitative l'accès à la formation pour tous et toutes dans ses politiques, notamment à travers son plan handicap, pour les personnes en situation de handicap dans les structures de formation en Auvergne-Rhône-Alpes.

La démarche H+ Formation portée par la Région soutient les structures de formation dans leur engagement. Elle facilite une inscription durable en apportant un cadre permettant de répondre aux obligations légales.

CONTEXTE LÉGISLATIF EN ÉVOLUTION

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Le décret n°2006-26 du 9 janvier 2006 relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant pris en application de l'art L.323-11-1 du code du travail

La loi n°2018-771 du 8 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Sur la base du volontariat, les organismes peuvent entrer dans la démarche s'ils s'inscrivent dans :

- la formation continue
- l'apprentissage
- la formation sanitaire et sociale
- les écoles de la 2ème chance
- les écoles de production

POUR LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP, LA DÉMARCHE PERMET DE GARANTIR :

- ▶ Un accès à la formation de droit commun pour tous et toutes
- ▶ L'évolution des représentations sur le handicap
- ▶ Une garantie d'avoir un accompagnement dans l'organisme, un interlocuteur identifié : le-la Référent·e H+
- ▶ La prise en compte d'éventuels besoins spécifiques
- ▶ Un taux de réussite plus important à l'issue de la formation
- ▶ Un plus grand potentiel d'insertion professionnelle
- ▶ Une meilleure intégration sociale
- ▶ Une réelle égalité des chances

POUR LA STRUCTURE DE FORMATION, LA DÉMARCHE PERMET DE GARANTIR :

- ▶ L'accès à des outils et des ressources
- ▶ Un accompagnement et un appui par une équipe opérationnelle et experte
- ▶ Un progrès dans l'accueil de tous les publics
- ▶ La diminution du taux de rupture
- ▶ L'identification comme une structure de formation handi-accueillante
- ▶ L'appartenance à un réseau pour échanger entre pairs
- ▶ Une réponse à l'obligation légale